



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Marne

Maj le 20/09/2016

Liste des documents à fournir pour la MODIFICATION DU CAPITAL

IMPRIME

Formulaire M2

OBSERVATIONS

⇒ Dépôt du dossier par un mandataire : non oui (joindre le **pouvoir**)

ACTIVITE RELEVANT DU REPERTOIRE DES METIERS

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne

Centre de Formalités des Entreprises

68, bd Lundy - B.P. 62746 – 51062 Reims Cedex

Tél 03 26 40 64 94 - Fax 03 26 40 21 79

cfe@cm-marne.fr

Du Lundi au jeudi de 8h30 à 12 h et 13h30 à 17h

Le vendredi de 8h30 à 12h

SUR RENDEZ-VOUS

DOCUMENTS POUR LA SOCIETE

A - POUR UNE AUGMENTATION DE CAPITAL PAR INCORPORATION DE RESERVES ou par COMPENSATION DE CREANCES

- 1 exemplaire **enregistré** (auprès du centre des impôts) du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
- 1 exemplaire des statuts mis à jour certifié conforme
- 1 ex. du journal d'annonces légales ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution

B - POUR UNE AUGMENTATION DE CAPITAL PAR SOUSCRIPTION D' ACTIONS NOUVELLES

- 1 certificat du dépositaire des fonds
- 1 exemplaire **enregistré** (auprès du centre des impôts) du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
- 1 exemplaire des statuts mis à jour certifié conforme
- 1 ex. du journal d'annonces légales ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution

C - POUR UNE AUGMENTATION DE CAPITAL PAR APPORTS EN NATURE

- 1 original du contrat d'apport
- 1 exemplaire du rapport du commissaire aux apports
- 1 exemplaire **enregistré** (auprès du centre des impôts) du procès-verbal de l'assemblée générale constatant l'augmentation de capital et approuvant le rapport du commissaire aux apports
- 1 exemplaire des statuts mis à jour certifié conforme
- 1 ex. du journal d'annonces légales ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution

D - POUR UNE REDUCTION DU CAPITAL

1 exemplaire **enregistré** (auprès du centre des impôts) du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire à déposer* au greffe du tribunal de commerce **un mois*** avant d'effectuer la formalité au CFE

* En cas de réduction suite à perte, ce dépôt préalable n'est pas nécessaire.

- 1 exemplaire des statuts mis à jour certifié conforme
- 1 ex. du journal d'annonces légales ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution
- 1 attestation de dépôt des PV aux greffes

E - POUR UNE LIBERATION DU CAPITAL

- 1 exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
- 1 exemplaire des statuts mis à jour certifié conforme (s'ils sont modifiés)

Les cessions de parts sociales dans une SARL qui n'entraînent ni modification du capital ni changement de gérance ou de la nature de la gérance font l'objet d'un simple dépôt au greffe en 1 exemplaire enregistré avec un chèque de 15,73 € et 1 exemplaire des statuts mis à jour.

TARIF

↳ Pour l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés : chèque à l'ordre du Tribunal de Commerce

- 198.64 € pour les cas A B C et D
82.94 € pour les SASU ou EURL dont l'associé unique, personne physique, est le mandataire social.
- 15,73 € pour le cas E

↳ Pour l'inscription au Répertoire des Métiers : chèque à l'ordre de la Chambre des Métiers

- 190.00 €